

Article 43 du Règlement

Que la Chambre décide à l'unanimité d'inviter le très honorable chef de l'opposition officielle à communiquer avec ses collègues, le premier ministre Loughheed et le premier ministre Bennett, pour les conjurer d'accepter l'enchâssement des droits conventionnels et des droits des autochtones dans le même accord.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

M. Miller: Les conservateurs ont dit non.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Il y a eu des non.

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement...

* * *

[Français]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE LA RECONNAISSANCE DES DROITS DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président...

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je pourrai admettre un rappel au Règlement plus tard, mais pas durant la période réservée aux motions aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement.

[Français]

M. Maltais: Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Shefford (M. Lapierre):

Que le Parlement canadien reconnaisse dans la nouvelle Constitution les droits des autochtones.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES PAR WAGONS-TRÉMIES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. On a rapporté que, dans les Prairies, des wagons-trémies arrivent parfois aux élévateurs locaux pour être chargés de céréales alors qu'ils sont déjà remplis. Grâce aux questions inscrites au *Feuilleton*, il a été prouvé que certains de ces wagons-trémies avaient, en fait, été chargés dans les Prairies, avaient parcouru 1,660 milles pour se rendre au port de Vancouver et étaient revenus non rechargés au point de départ pour rechargement. Je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

• (1110)

Que tous les trains de la société d'État, le CN, soient équipés de dispositifs de blocage automatique des freins, dispositifs qui seraient déclenchés à l'entrée au port de Vancouver et relâchés seulement une fois les trains déchargés, et que les économies faites grâce à cette innovation soient remises aux agriculteurs des Prairies sous forme de subventions, leur permettant de payer, sans les assumer eux-mêmes, les frais de surestaries attribuables à d'autres opérations de manutention relevant du gouvernement.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUDGET

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU REVENU TIRÉ DES INVESTISSEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La possibilité de déduire du revenu imposable les intérêts sur l'argent emprunté aux fins d'investissements est l'un des rares stimulants qu'accordait le gouvernement fédéral en vue de créer des emplois et d'accroître la richesse au Canada. En supprimant cet encouragement, on va porter un grave préjudice à ceux qui ont déjà fait des investissements à risques, entraîner de nouvelles mises à pied et ralentir la croissance. Je propose donc, avec l'appui du député de Cambridge (M. Speyer):

Que la Chambre réprovoie la suppression de cet encouragement dans le budget et réclame qu'il soit rétabli, afin que le Canada ne devienne pas le seul pays du monde libre à décourager ainsi les investissements.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.